

Randonnée pédestre du Téléthon

Dates	Parcours	Distance
Samedi 9 décembre à partir de 14 heures	Dans le cadre du Téléthon, randonnée organisée par les marcheurs de Corbie Départ salle des délibérations (mairie de CORBIE). Chaque participant sera sollicité pour un don de 3 euros, pause avec café et jus de fruits offerts - Retour prévu vers 19 h.	15 à 17 km.

Dates à retenir

Vendredi 1er décembre à 18 heures	Conférence, exposition et projection sur Vecquemont du XI ^{ème} siècle à 1914-18 à la salle polyvalente de Vecquemont
Dimanche 3 décembre	Repas des aînés à la salle polyvalente de Vecquemont
Vendredi 8 décembre à 18 h 30	Spectacle musical de Noël <i>bal pour enfants avec découverte des instruments de musique</i> proposé par l'association Farandole à la salle polyvalente
Samedi 9 décembre	Repas dansant du Téléthon à la salle polyvalente de Vecquemont
mercredi 20 et jeudi 21 décembre	Distribution des colis des aînés de 17 h à 19 h - En cas d'absence, communiquez une adresse pour la livraison avec horaire à la mairie <u>avant le 20 décembre</u> .
Vendredi 5 janvier	Cérémonie des vœux à 20 h 30

Mairie de Vecquemont

Horaires d'ouverture

du secrétariat :mardi et jeudi de 14 h à 18 h / mercredi de 15 h à 19 h

Permanence du maire et des adjoints :mercredi de 18 h à 19 h

Coordonnées :tél. **03 22 48 44 73** ou 09 75 45 15 11 / Fax 03 22 96 84 24

Courriel : mairiedevequemont@orange.frSite internet : www.vecquemont.fr

Bulletin municipal d'information imprimé par nos soins en novembre 2017

Responsable de la publication : Jean-Louis BRUXELLE

Rédaction : Valérie HEQUET, François GAUDIN, Frédéric KUNCZE, Jean-Luc LOGIEST et Laurent VANZWAELMEN



Pour toute remarque, suggestion, proposition d'articles, n'hésitez pas à nous contacter.

12

Le mot du maire

L'année 2017 touchant à sa fin, je profite du bulletin municipal pour vous apporter quelques précisions sur l'avancement des projets.

Vous trouverez ci-après le détail des différents travaux réalisés et à réaliser.

En ce qui concerne le **projet d'intégration de l'école de Daours** dans notre regroupement pédagogique intercommunal (RPI), de nombreuses réunions de concertation ont eu lieu entre les élus et les enseignantes. Les parents d'élèves des trois écoles seront invités à une **réunion d'information le 15 décembre 2017 à 18 h 30** à la salle polyvalente de Daours. Au cours de cette réunion, les participants pourront poser leurs questions. Un bulletin de vote nominatif sera remis dans chaque cahier de liaison pour recueillir leur avis sur ce projet. A noter que la réponse doit être transmise au plus tard le 12 janvier. Les souhaits des enseignantes et des parents d'élèves seront exposés aux membres du conseil municipal avant la prise de décision finale.

Je souhaite attirer votre attention sur la **richesse des activités culturelles proposées par la Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS)** et la ville de Corbie. En effet, ces dernières sont si nombreuses que nous ne pouvons vous transmettre les informations au fil de l'eau. (théâtre, cinéma, expositions, lectures publiques, visites guidées)...., vous pouvez retrouver toutes **les informations sur le site de la CCVS**, auprès de l'office du tourisme du Val de Somme et de la médiathèque intercommunale.

Toutes ces opportunités sont à votre porte. Profitez-en !

Je vous souhaite une belle fin d'année, de très joyeuses fêtes en attendant le plaisir de vous retrouver à l'occasion des vœux **qui auront lieu le vendredi 5 janvier 2018.**



1

Scolaire et périscolaire

Suite à la publication du Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, les communes ont eu la possibilité de choisir l'organisation de la semaine scolaire et de maintenir ou non les temps d'activités périscolaires (TAP).

Considérant que :

- la semaine de quatre jours et demi entraîne une **fatigue excessive des élèves** qui ont besoin d'une coupure dans la semaine,
- la demi journée supplémentaire de classe le mercredi matin **pénalise les associations** sportives et culturelles,
- le **coût important** de l'animation des TAP et les **difficultés d'organisation** que cela engendre,
- la **décision du syndicat scolaire** de Vecquemont-Aubigny-Bussy-lès-Daours dans sa séance du 21 juin 2017 de revenir à la semaine des quatre jours pour les raisons évoquées ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de revenir à la **semaine de quatre jours à la rentrée scolaire 2017-2018** et de supprimer les



temps périscolaires.

2

Civisme

Déjections animales (chiens, chevaux...)

RAPPEL



NETTOYEZ Le ramassage des déjections est obligatoire depuis avril 2002, même dans le caniveau. Pour que votre animal soit apprécié de tous, ramassez ses déjections. Pour cela, munissez-vous de sachets, cela vous évitera une **sanction (PV de 35 euros)** car nous souhaitons



conserver notre village accueillant et propre.

Déchetteries

Carte d'accès obligatoire (établie sur place sur présentation d'un justificatif de domicile)

A partir du 1er janvier 2018 Les horaires des déchetteries du Val de Somme se verront être modifiés dès le **1er janvier 2018** afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des administrés. D'autre part, pour des raisons de sécurité et logistiques, nous avons dû procéder à certaines modifications réglementaires sur l'accueil des publics.

Corbie située à côté de la gare de Corbie	Villers-Bretonneux Chaussée du Val de Somme
Horaires à compter du 1er janvier Lundi, mercredi : 9 h-12 h et 14 h-18 h vendredi, samedi : 9 h-12 h et 14 h-18 h Mardi, jeudi : fermeture Dimanche : 9 h-12 h	Horaires à compter du 1er janvier Lundi : fermeture Du mardi au samedi : 9 h-12 h et 14 h-18 h Dimanche : 9 h-12 h

Circulation

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de respecter le **sens de circulation** et la **vitesse** dans les rues de la commune. **LA VITESSE EST LIMITÉE À 30 KM / HEURE SUR L'ENSEMBLE DU VILLAGE** pour assurer la sécurité des enfants, des administrés et des usagers.



DES CONTRÔLES DE VITESSE SERONT EFFECTUÉS PROCHAINEMENT



11

État civil

C'est avec tristesse que nous avons appris le **décès** de :
 Monsieur Hugues DUPUIS le 3 mai 2017
 Monsieur Marcel HARENT le 17 mai 2017
 Madame Lucette BULART le 7 juillet 2017



Baptême civil

Liam CARPENTIER le 2 septembre 2017

Opération brioches des Papillons Blancs



L'opération brioches organisée à Vecquemont du 2 au 8 octobre 2017 par l'Association Départementale de Parents, d'Amis et de Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI) de la Somme dite « Papillons blancs » a permis de collecter **712,50 euros** pour un bénéfice net de **449,00 euros**.

— Les Papillons Blancs —

Salle polyvalente - Barnums

Tarifs inchangés de location de la salle polyvalente :

Personnes extérieures au village :510 €

Habitants de Vecquemont :235 €

Location de barnum :

Petit 6 x 5 m50 €

Grand 9 x 5 m60 €



Cours de danse



Pratique ludique de la danse. animée par Simonne HEBERT.
 Ambiance conviviale et ludique : danse country, folk, irlandaise, samba, mambo, grecque, charleston...

Vendredi soir de 17 h 30 à 18 h 30 et de 18 h 45 à 19 h 45 à la **salle des associations** - Tarif : 20 euros / an (assurance comprise)

L'école de Vecquemont, bienvenue aux nouvelles enseignantes

L'école de Vecquemont fait partie d'un **regroupement pédagogique intercommunal (RPI)** avec les communes d'Aubigny et de Bussy-les-Daours.

Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) compte **99 élèves** répartis en **4 classes**.

A Aubigny (**51 élèves**), **Mme LICETTE** enseigne en PS (14 élèves) et en MS (14 élèves), et **Mme DELOISON**, la **directrice**, en classe de GS (10 élèves) et en classe de CP (13 élèves).

A Vecquemont (**48 élèves**), **Mme CARPENTIER**, **directrice** de l'école enseigne en CE1 (11 élèves) et en CE2 (10 élèves), et **Mme VERON** en classe de CM1 (15 élèves) et CM2 (12 élèves).



Prix des services périscolaires à la rentrée 2017-2018

Repas restaurant scolaire4,00 €

Garderie 1/2 journée2,10 €

Garderie journée3,50 €

Garderie 1/2 journée à partir du 2^{ème} enfant1,70 €

Garderie journée à partir du 2^{ème} enfant2,60 €



Dons d'ouvrages



Le Conseil Municipal et moi-même tenons à remercier **M. et Mme Jacques SERVANT** pour le don de deux ouvrages d'une qualité exceptionnelle et remarquable. Ces ouvrages retracent les événements de la guerre 14-18 sur 1300 pages illustrées de très belles photos. **Ces ouvrages peuvent être consultés à la mairie.**

Investissements et travaux

Travaux réalisés :



Église : remplacement d'ardoises usagées, installation d'une protection anti pigeons, nettoyage des gouttières, démoussage et traitement anti mousse de la toiture.

École : remplacement des tuiles poreuses, réfection de la gouttière, démoussage de la toiture et traitement anti mousse.

Bâtiment communal : nettoyage des gouttières, démoussage de la toiture, remplacement des tuiles poreuses et traitement anti mousse.

Cimetière : remise en état des pilasses, réhabilitation du portail et de l'escalier, pose d'une main courante, remise en état des stèles des combattants malgaches et du grognard.

Mairie : traitement anti mousse de la toiture.

Atelier municipal : réalisation d'un grenier pour le rangement du matériel et aménagement du parking.

Voirie : réfection de la chaussée devant l'école et marquage au sol.

Projets :

- Création d'un préau à l'entrée de l'école,
- Création d'un jardin du souvenir et remplacement d'une porte en haut du cimetière,
- Aménagement de l'espace enherbé de la salle des associations,
- Remise en conformité de l'électricité de l'église.



Fibre optique :



la fibre optique est en cours d'installation dans la communauté de communes du Val de Somme. Elle devrait être disponible à Vecquemont en 2018/2019.

Pacs : en mairie depuis le 1er novembre 2017

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie **depuis le 1er novembre 2017**.

Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret publié au Journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

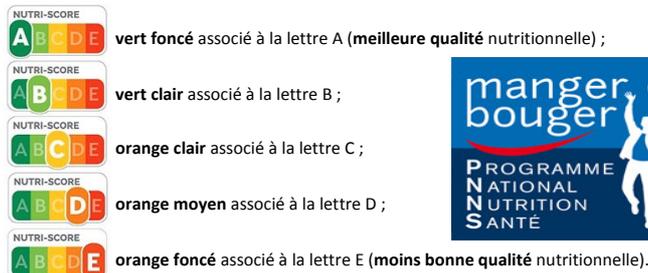
En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Étiquetage nutritionnel : Nutri-score

Cet étiquetage « Nutri-score » doit vous permettre d'obtenir une **information lisible et compréhensible** sur la **qualité nutritionnelle** globale des produits alimentaires. Attention néanmoins, cet étiquetage ne s'applique notamment pas sur : les produits non transformés qui comprennent un seul ingrédient ou une seule catégorie d'ingrédients (fruits ou légumes frais, viandes crues découpées, miel...) ; les eaux.

« Nutri-score » fonctionne sur une **échelle de 5 couleurs** :



A vert foncé associé à la lettre A (meilleure qualité nutritionnelle) ;

B vert clair associé à la lettre B ;

C orange clair associé à la lettre C ;

D orange moyen associé à la lettre D ;

E orange foncé associé à la lettre E (moins bonne qualité nutritionnelle).



Cet indice est calculé de façon identique pour tous les aliments sauf les fromages, les matières grasses végétales ou animales et les boissons

Certificat d'immatriculation / Permis de conduire

Attention : il n'est désormais plus possible de demander un certificat d'immatriculation (carte grise) ou un permis de conduire auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture.

Les cas éligibles pour une demande de permis de conduire sont les suivants :

- inscription au permis de conduire pour passer les examens (première inscription ou nouvelle catégorie),
- demande de fabrication d'un nouveau permis de conduire dans les cas de :
- réussite à l'examen du permis de conduire (premier titre ou nouvelle catégorie)
- perte de votre permis,
- vol de votre permis,
- détérioration de votre permis,
- fin de validité de votre permis, dont le renouvellement nécessite un avis médical,
- changement d'état civil
- conversion de brevet militaire,
- validation d'un diplôme professionnel,
- demande suite à invalidation ou annulation de permis
- demande suite à une suspension de permis.




Les demandes se font uniquement sur Internet à partir du site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :
<https://ants.gouv.fr>

Pour cela, vous devez avoir accès à un équipement numérique (ordinateur, tablette, smartphone) muni d'une connexion internet pour utiliser le téléservice. Vous aurez également besoin d'un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique, smartphone ou tablette équipé d'une fonction photo).

Des points numériques (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. Vous pouvez y accomplir l'intégralité de la démarche, en étant aidé par des médiateurs si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet.

L'édition et l'envoi de la carte grise sont réalisés par l'Imprimerie Nationale en moins d'une semaine à l'adresse du titulaire en lettre suivie, avec remise contre signature par la Poste.

En cas d'absence, le courrier est conservé 15 jours dans un bureau de la Poste. En cas de non retrait, il est renvoyé à l'Agence nationale des Titres sécurisés qui le renvoie selon certaines conditions.

Le grognard de Vecquemont

Vous l'avez sans doute croisé, et même peut-être suivi, dans les rues de Vecquemont, ce personnage bien anachronique, revêtu d'un uniforme d'un Grognard de Napoléon. Celui qui se cache sous ce costume de soldat du Premier



Empire ? C'est Vincent SICARD, un jeune et passionné guide de l'office de tourisme du Val de Somme. Cet été, il a permis à ceux qui ont déambulé avec lui de découvrir entre autres, dans le cimetière la tombe d'un soldat napoléonien, puis celle de trois soldats malgaches tombés durant la grande guerre.

Direction l'église de Vecquemont, où l'on retrouve, et il faut bien observer pour la voir, un plaque apposée sur l'un des murs de l'église, symbole de la République. La façade de la mairie, qui fut aussi l'école mixte, a ravivé de nombreux souvenirs parmi les habitants. Sur la maison voisine figure aussi l'un des seuls baromètre public du département, qui annonce un temps constant « variable » !

Cette opération originale était destinée avant tout aux enfants, mais elle a rencontré un franc succès auprès de toutes les personnes qui ont pu entendre les « petites histoires » dans la « grande histoire ».



Animations Commémorations Avril Novembre 2017

